



Rupture de communication par la nouvelle compagne

Par **dorothee59**, le **17/01/2011** à **19:43**

Bonjour,
divorcée depuis 1 an, mon ex mari s'est remis en ménage et sa nouvelle compagne refuse que nous dialoguons au sujet des enfants, que puis je faire contre elle. Elle refuse de me le passer au téléphone et il ne peut plus me ramener les enfants chez moi, vivant en appartement je dois descendre pour les récupérer.

Par **mimi493**, le **17/01/2011** à **20:17**

Non, ce n'est pas elle qui refuse, c'est le père des enfants. C'est lui qui décide pour ses enfants, c'est lui qui décide de ne pas monter chez vous les redonner. N'inversez pas les rôles en tentant d'excuser sa lâcheté.

Vous ne pouvez le contraindre à avoir vos enfants au téléphone quand ils sont chez lui (vous pouvez lui rendre la pareille) sauf si le jugement vous donne ce droit).